

LA LETTRE DES ELU·E·S

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

NOVEMBRE 2021



NUMÉRO 2

Les 42 conseillers départementaux se sont réunis les 21 et 22 octobre pour une session suivie d'une Commission Permanente.

La deuxième décision modificative (DM2) du budget 2021 a été adoptée sans nos voix, en cohérence avec notre abstention lors du vote du budget primitif en janvier et la DM1 en mai. Cette décision modificative traduit un ajustement à la hausse des recettes de fonctionnement. Nous avons souhaité que ces marges de manœuvre supplémentaires soient utilisées pour renforcer nos politiques sociales, première compétence du Département.

Deux contrats ont été signés entre l'Etat et le Département au cours de cette session : un avenant au Plan de lutte contre la Pauvreté, ainsi que la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.

Dans le domaine de l'éducation, nous nous sommes abstenus sur la tarification des repas dans les collèges publics, demandant une nouvelle fois la mise en place d'une tarification sociale, prenant en compte les revenus des familles.

Enfin, Mme la Préfète est venue présenter le rapport d'activité 2020 des services de l'Etat.

Vous trouverez dans cette nouvelle lettre un résumé de nos principales interventions en session ainsi qu'un retour sur les points marquants à l'ordre du jour de la Commission Permanente. Bonne lecture à toutes et à tous !

Christophe Chaillou, Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

SOMMAIRE

- P.2 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET : DES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES
- P.3 POLITIQUE ÉDUCATIVE : POUR UNE TARIFICATION SOCIALE DES REPAS !
- P.4 LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT SE POURSUIT
- P.5 EN BREF ...

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr



Pour nous contacter : Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET : DES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

Cette Décision Modificative n°2 (DM2) est marquée par l'ajustement des Droits de Mutation (DMTO), à 120 millions d'euros contre 90 millions auparavant estimés, bénéficiant d'un marché de l'immobilier dynamique. Cette recette supplémentaire est notamment utilisée pour augmenter l'engagement du Département dans les politiques sociales : près de 7 millions d'euros pour l'APA à domicile versée aux services d'aides à domicile pour la revalorisation des salaires et la compensation de la perte d'activité COVID, 2,6 millions sur la politique enfance avec la création de nouvelles places en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), ... Par ailleurs, une provision de 15 millions d'euros est constituée pour la sécurisation du canal d'Orléans.

En cohérence avec l'abstention des élus du groupe Socialiste et Républicain sur le vote du Budget Primitif en janvier et le vote de la DM2 en mai, le groupe s'est abstenu sur la DM2.



HÉLÈNE LORME

« Cette décision modificative est marquée par des recettes supplémentaires : 45 millions de recettes de fonctionnement en plus, dont 30 liées aux DMTO. Une nouvelle fois, face à l'extrême prudence ou l'alarmisme dont vous faites preuve au moment de la constitution du budget primitif, nous nous trouvons de nouveau quelques mois plus tard avec une décision modificative qui donne des marges de manœuvre supplémentaires importantes. *Pour notre groupe, il est indispensable que ces marges supplémentaires servent à alimenter les budgets des politiques sociales, et ce pour rattraper un retard que notre collectivité a pris sur certaines de ces politiques.* Des efforts seront encore à faire à l'avenir, notamment sur la question des aides et des soins à domicile.

Dans cette DM, des efforts supplémentaires sont portés sur la protection de l'enfance avec l'ouverture des 150 places en Maisons d'Enfants à Caractère Social, ce qui est une bonne chose. Cependant, j'insiste sur l'attention forte que nous devons porter sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de ces jeunes, question liée à celle du personnel, de leurs conditions de travail et du recrutement que l'on sait difficile dans ce secteur. Je rappelle ce qui a été dit par notre groupe au sujet des métiers du grand âge et qui est également valable pour les métiers de la protection de l'enfance : *un travail doit être engagé sur les causes de ces difficultés de recrutement (qui ne peuvent pas être uniquement liées à un manque de vocation), sur la formation, les conditions de travail et la rémunération.* »

« Je ne suis pas toujours d'accord sur la manière de présenter la question de l'endettement. D'une part, présenter la dette sans contexte n'a pas vraiment de sens. D'autre part, dans un moment où l'argent n'est vraiment pas cher, il faudrait plutôt s'interroger sur les départements qui n'ont quasiment aucune dette ...

Il serait au contraire une erreur de gestion de ne pas faire aujourd'hui d'investissement d'avenir sur les services que nous pouvons rendre à la population, sur la protection de l'enfance, sur notre patrimoine bâtiminaire, etc.

Il ne faut pas présenter la dette toujours comme une difficulté et un poids sur notre budget. »



JEAN-VINCENT VALLIÈS

POLITIQUES EDUCATIVES : POUR UNE TARIFICATION SOCIALE DES REPAS !

En Commission Permanente, nous nous sommes abstenus sur la délibération consacrée à la tarification des repas dans les collèges loirétains. Alors que le tarif unique passe de 3€40 en 2021 à 3€45 en 2022, nous avons réclamé l'instauration d'une tarification prenant en compte les revenus des familles : c'est une question de solidarité et de justice sociale.

Par ailleurs, les dotations aux collèges publics pour 2022 ont été votées ; nous nous sommes abstenus. Les coefficients de dotation par élève restent identiques, sur la base de 37 € par élève de classe générale. Nous avons regretté l'absence de coefficient de dotation pour les classes UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants), soit aussi 37 € par élève. Nous souhaitons également l'instauration de coefficients plus élevés pour les dispositifs et classes spécialisées (ULIS, SEGPA).

A noter une nouveauté : l'écrêtement des fonds de roulement, qui consiste à diminuer la dotation départementale allouée aux collèges qui bénéficient d'importantes réserves de trésorerie. Un fonds de solidarité a parallèlement été créé permettant d'augmenter la dotation des collèges ayant, à l'inverse, peu de trésorerie.



MARIE-AGNÈS COURROY

« Nous vous remercions pour les écrêtements des fonds de roulement et la nouvelle répartition des dotations. Nous apprécions cet esprit de solidarité. Les responsables des collèges de mon canton qui sont concernés par ce nouveau dispositif (Condorcet et André Chêne) sont pleinement satisfaits.

Nous souhaiterions également que l'on revoie la tarification des repas en fonction du revenu des familles. C'est aussi une question de solidarité, et c'est permettre à chaque enfant de pouvoir déjeuner avec ses camarades. C'est un moment d'intégration qui va vers plus d'égalité entre les enfants.

Le coefficient de dotation en direction des classes pour élèves allophones arrivants demeure à 1, au même niveau de dotation que pour un élève en classe d'enseignement général. Nous souhaitons que ce coefficient soit revu à la hausse pour accompagner au mieux ces jeunes dans leurs parcours. »

Chaque trimestre, un rapport est soumis à délibération pour verser une aide aux repas en faveur des élèves des collèges privés, à raison d'un euro par repas. Le Département s'appuie sur le Code de l'Éducation qui indique que les collectivités territoriales « peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente. » Pour la période d'avril à juillet, cela représente une dépense d'environ 95 000 euros. **A chacune de ces délibérations concernant les aides aux repas dans les collèges privés, nous nous abstenons.**

ARRÊT DE LA RETRANSMISSION DES SÉANCES SUR YOUTUBE : UNE ERREUR !

Les sessions et les commissions permanentes ne sont désormais plus diffusées sur YouTube. Nous avons fait part de nos regrets et de notre volonté de permettre aux Loirétains d'assister virtuellement à nos débats. Ce d'autant plus que Mme la Préfète, en réponse à une question de notre groupe sur le faible taux de participation aux élections, a insisté sur la responsabilité de chacun pour faire progresser la cause de l'engagement de nos concitoyens !

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT SE POURSUIT

Les élus ont voté à l'unanimité l'avenant n°4 du Plan de lutte contre la pauvreté, signé par l'Etat et le Département du Loiret. **Cet avenant ajuste les sommes budgétaires nécessaires et intègre de nouvelles actions** : accompagner l'insertion des jeunes bénéficiaires d'un Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI), renforcer l'accompagnement à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA issus de la communauté des gens du voyage, accompagner l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans pour favoriser leur retour à l'emploi. C'est sur la précarité des jeunes de 18 à 25 ans que le débat s'est engagé.



JEAN-VINCENT VALLIÈRES

« Sur ce sujet, il faut être dans la nuance, en regardant les besoins réels des jeunes. La crise a démontré que le « trou » d'intervention des politiques publiques était important pour les jeunes de 18 à 25 ans ; on le voit en regardant les interventions des CROUS et des associations auprès des étudiants particulièrement.

Je veux le dire sans aucune polémique : pour un jeune, il ne suffit pas de traverser la route pour trouver un emploi. Nous avons tous autour de nous des jeunes qui cherchent du travail mais qui n'en trouvent pas. Il suffit d'aller dans les missions locales pour s'en apercevoir. Je rencontre dans ma commune de Chécy des employeurs, et nous essayons ensemble de remédier à ce problème sur la question du logement. A Chécy, nous avons des employeurs qui proposent des formations de CAP qui ne trouvent pas de jeunes. Le dernier jeune que l'on a trouvé pour un CAP de restauration venait de Beaugency, sans moyen de transport. Comment peut-il y arriver ?

Nous devons régler ces questions-là tous ensemble, en s'appuyant sur les maires, sur les employeurs, et ne pas se satisfaire d'entendre que c'est de l'assistanat. A Chécy, nous avons mis un système de bourses au permis ; nous sommes passés de 4 demandes avant la crise à 27 aujourd'hui. Je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait des systèmes donnant-donnant, comme une participation citoyenne des jeunes. Les jeunes prêts à s'engager pour pouvoir réaliser leur projet, leur formation, et être autonome, sont partants pour cela. Je souhaite une démarche fine et nuancée, et le Département a un rôle à jouer. »

La Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance, également adoptée à l'unanimité, se traduit par une contractualisation entre l'Etat, les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Départements. Le plan d'actions du Loiret compte 39 fiches actions visant à : renforcer la prévention (renforcer l'accessibilité des familles à la PMI, renforcer les bilans de santé en école maternelle, mise en place de relais parentaux, etc.), diversifier les modalités d'accompagnement dans une logique d'équité territoriale (jeunes en rupture, service spécialisé dans l'accompagnement des mineurs victimes de violence sexuelle, etc.), offrir une prise en charge adaptée aux mineurs confiés en situation de handicap : structure « triple habilitation », etc.), mobiliser la société civile autour de l'enfance protégée en organisant le soutien et l'accompagnement de ces tiers non professionnels (création d'une équipe mobile pour soutenir les Tiers Digne de Confiance et tiers bénévoles, développement du parrainage de proximité, etc.)

Si les fiches proposées vont dans le sens, nous serons particulièrement attentifs à leur concrétisation sur le terrain et leur financement. La bonne santé financière du Département, en témoigne la DM2, démontre que nous avons les marges de manœuvre pour faire des politiques de l'enfance une priorité absolue.

EN BREF ...

Numérique et mobilités : une indispensable coordination avec la Région

Le Département a signé un protocole d'accord avec Mme la Préfète pour faire du Département un « point d'entrée » de tout acteur du numérique souhaitant développer une prestation, et ce alors qu'il existe un consortium « Centre-Val de Loire Médiation Numérique » chargé de coordonner les acteurs de l'inclusion numérique. Le Département va aussi lancer début 2022 une étude de mobilités permettant la réalisation d'un état des lieux et la définition d'une stratégie de mobilités durables, et ce alors que la Région est compétente en matière de mobilités (ou les intercommunalités par délégation). Dans les deux cas, Hélène Lorme a attiré l'attention sur la coordination que les services départementaux et régionaux doivent avoir.

HÉLÈNE LORME

« Se pose la question de l'articulation de l'étude de mobilités avec la Région et les Communautés de Communes qui détiennent cette compétence. Nous voyons dans le document que la Région Centre n'est pas mentionnée comme faisant partie du comité de pilotage. J'insiste sur la nécessité d'un cadrage clair et que l'on puisse bien identifier les compétences de chacun. »



Loiret, la planète en tête

La stratégie « bas carbone » en cours de travail

Le projet de stratégie « bas carbone » du Loiret a été présenté. En 2019, les émissions totales du Loiret s'élèvent à 67 200 Tonnes Equivalent Carbone, l'ambition étant de diminuer ces émissions de 11

400 à horizon 2028. Pour cela, plusieurs scénarios de 30 actions sont sur la table, dont l'un permettrait d'atteindre, et même de dépasser cet objectif. Parmi ces actions : rénover le patrimoine départemental, substituer des énergies moins carbonées, acheter des kits cyclistes pour les collégiens, développer le télétravail, mieux valoriser les déchets, etc. Une COP interne (Conférence des Parties) se réunira au moment de la prochaine session départementale de décembre pour une présentation des actions, un vote des agents du Département, des séminaires en atelier puis la validation en assemblée plénière du scénario et des actions retenues.

Mme la Préfète présente le rapport d'activité des services de l'Etat

Mme Régine Engström, Préfète du Loiret depuis le 1^{er} mars, est venue présenter le bilan de l'activité des services de l'Etat dans notre Département pour l'année 2020, tout en offrant des perspectives pour les prochains mois. S'en est suivi un temps d'échanges avec les élus. Hélène Lorme est intervenue sur le projet de loi 3DS (pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) qui doit être débattu à l'Assemblée Nationale en décembre et ses conséquences sur les compétences du Département. Elle est aussi revenue, en cette première session (hors installation) sur la très faible participation des électeurs aux derniers scrutins.

HÉLÈNE LORME

« Je souhaite revenir sur un fait marquant des derniers scrutins : la faible participation des Français aux élections régionales et départementales. Il est nécessaire d'entendre et de comprendre les raisons pour lesquelles les citoyens se sont détournés des derniers scrutins. C'est un sujet majeur, aux responsabilités multiples et je souhaiterais savoir où en sont les réflexions menées par l'État sur l'analyse de ce phénomène et sur les actions qui pourraient être mises en place, pour faire en sorte que les Françaises et les Français s'inscrivent pleinement dans la vie politique, qui pourrait se traduire par une participation plus forte aux élections. »

